



# Service de mutualisation administrative et sociale Coop'Art

## **Bénéficiaires et services :**

Chaque structure embauchant des artistes et/ou techniciens intermittents du spectacle peut bénéficier du service de mutualisation, qu'elle soit ou non sociétaire de Coop'Art, qu'elle soit ou non domiciliée en Haute-Loire.

Les services proposés sont à la carte, modulables et évolutifs : traitement de paie, gestion, comptabilité, production, administratif.

**Le service de traitement de paie est réservé aux structures dont le code NAF/APE est 9001Z ou 9002Z.**

## **Fonctionnement :**

Chaque structure a une personne référente du service de mutualisation de Coop'Art, mais peut être secondée par une autre en cas d'indisponibilité. Cette personne effectue son travail en autonomie.

La structure fournit toutes les informations nécessaires à la mise en place du service et à son bon fonctionnement.

Les informations sont échangées par mail et ponctuellement par téléphone. Des temps de rencontres ou de visio-conférence peuvent être organisés si nécessaire.

La structure est employeuse de ses salariés et de la personne du service de mutualisation. La structure paie ses salariés et les cotisations sociales afférentes. La personne du service de mutualisation travaille pour la structure aux horaires et lieux qui lui conviennent. Elle tient un compte de son temps de travail en minutes. Ce décompte est adressé chaque mois à la structure.

Le temps de travail est valorisé à 42€/h TTC pour 2026. Lorsque le temps de travail effectué dépasse les 10 heures, en accord avec la structure, la personne est déclarée pour son travail par la structure. Si les 10 heures ne sont pas atteintes dans l'année civile pour le traitement de paie seul ou le semestre pour des services plus conséquents, une déclaration sera tout de même demandée.

Le coût de la maintenance du logiciel de paie est partagé entre les structures bénéficiaires au prorata de la masse salariale brute du 1er juillet N-1 au 30 juin N. Coop'Art adresse une facture à chacune des structures au 1er juillet de chaque année.

## **Coop'Art**

SCIC SAS au capital variable de 35 400 Euros

RCS Le Puy en Velay 834 503 591 / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 52 834 503 591 Licences :

PLATESV-R-2022-004402 et R-2022-005083

6, Boulevard de la République, 43000 Le Puy en Velay

Tel : 04 43 07 50 38 – [coordination@coopart.fr](mailto:coordination@coopart.fr)

## **Engagement :**

Le fonctionnement de ce service est basé sur la confiance réciproque.

Les personnes du service de mutualisation s'engagent à respecter la législation en cours et à informer les structures de changements importants.

Les structures s'engagent à fournir des informations à jour, à respecter la législation en cours et les conditions de paie de ce service.

En cas de non respect de ces engagements (non paiement ou non respect de la législation), Coop'Art se réserve le droit de suspendre le service de mutualisation administrative et sociale sans préavis.

## **Plus en détail :**

Concernant le traitement de paie, une fois la mise en place effectuée :

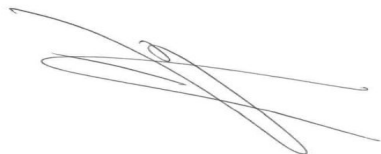
- la structure envoie les informations d'embauche à la personne du service via le tableau fourni.
- les contrats de travail sont envoyés en réponse aux informations envoyées par la structure,
- les documents de paie et de cotisations sociales sont envoyés en début de mois suivant pour information et archivage,
- la structure paie ses salariés (sauf délégation au service de mutualisation)
- les déclarations sociales sont faites avant le 15 du mois suivant,
- les cotisations sont prélevées sur le compte en banque de la structure mensuellement, trimestriellement et annuellement selon les caisses.

Concernant la gestion, la comptabilité, la production et l'administratif, c'est un service à la carte :

- rédaction et/ou envoi des contrats de cession,
- rédaction et/ou envoi des factures,
- tenue des comptes bancaires et comptes internes,
- tenue de la comptabilité,
- établissement des bilans financiers et budgets prévisionnels,
- renouvellement des licences,
- rédaction des dossiers de subvention,
- services sur mesure

Contact : [paie@coopart.fr](mailto:paie@coopart.fr)

## **Le Président**



## **Le Bénéficiaire du service**

### **Coop'Art**

SCIC SAS au capital variable de 35 400 Euros  
RCS Le Puy en Velay 834 503 591 / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 52 834 503 591 Licences :  
PLATESV-R-2022-004402 et R-2022-005083  
6, Boulevard de la République, 43000 Le Puy en Velay  
Tel : 04 43 07 50 38 – [coordination@coopart.fr](mailto:coordination@coopart.fr)